

Genève, le 8 mars 2022

Prise de position de compenswiss concernant la crise en Ukraine

Au 31 janvier 2022, compenswiss était exposé en titres russes à hauteur d'environ 0.5 % du total de sa fortune de près de CHF 40 milliards. Ceci principalement au travers d'obligations et d'actions notamment détenues dans des fonds de placement (0.45 %) très largement diversifiés à travers des pays émergents ; seuls 0.05 % en obligations étaient détenues en direct. Un des trois objectifs des Fonds de compensation AVS/AI/APG étant un « rendement conforme au marché », le Conseil d'administration a décidé d'allouer les actifs de manière hautement diversifiée géographiquement et par classes d'actifs.

Jusqu'à nouvel avis, la Russie ayant elle-même décidé de la fermeture de ses marchés, la question de vendre les titres russes de compenswiss ne se pose pas, ces derniers n'étant plus traités. La politique de placement de compenswiss tend en tout temps à poursuivre les objectifs d'intégrité, d'exemplarité et de recherche de l'intérêt général. En tant qu'établissement autonome de droit public de la Confédération, compenswiss appliquera strictement toutes les sanctions décidées par le Conseil fédéral. Dans le cadre de la couverture des risques de change, compenswiss n'a pas de relations d'affaires directes avec des banques russes ; l'institution couvre son exposition en roubles par le biais de sa banque dépositaire (UBS).

La position susmentionnée est revue au fur et à mesure des développements de la situation.

compenswiss